



Ministères - Services - Etablissements

Transition Ecologique, Développement Durable, Environnement, Biodiversité, Technologies Vertes,

Energie, Climat, Transports, Infrastructures, Risques Naturels, Risques Technologiques, Equipement, Logement,

Urbanisme, Aménagement du Territoire, Solidarité entre les Territoires, Renouvellement Urbain, Mer

Comité Technique Ministériel (CTM)

Comité technique ministériel du 22 mars 2022

Déclaration préalable FO

Dernier CTM sous la mandature...à l'image de la mandature

Monsieur le président,

Nous voici réunis à l'ouverture de la dernière réunion de cette instance sous la mandature politique actuelle. Nous ne perdrons pas d'énergie à vous interpeler sur des sujets généraux auxquels vous répondriez que vous ne pouvez engager vos futurs donneurs d'ordre politique...même si certains considèrent d'ores et déjà qu'ils seront encore là à l'été.

Nous noterons en premier lieu que l'ordre du jour de ce CTM est au diapason du bilan des gouvernements qui se sont succédés depuis 2017 :

- **une dose d'anti-social** avec les effets désormais tangibles de la loi dite de « Transformation de la Fonction Publique » sur le dimensionnement des instances post 2022
- **une posture de bon élève de la pire des classes interministérielles** du MTE qui anticipe maintenant les mauvais coups de la DGAFP avant même d'y être obligé (après le RIFSEEP pour tous, voilà les durées mini-maxi sur certains postes...la politique du bâton au lieu de la carotte), ou l'interdiction de tout débat préalable à l'imposition généralisé au vote électronique alors que la CNIL et de Défenseur des Droits ont demandé et obtenu une dérogation (CQFD!)
- **une dose de démolition des missions et emplois du pôle ministériel** avec le nième arrêté de restructuration cette fois-ci consacré à l'emblématique fermeture de l'ENTE (et permettez-nous d'utiliser ce terme et non celui de réforme comme cela traîne dans certains documents de l'administration), ainsi que les enseignements issus du rapport social unique 2020 démontrant de manière criante les effets des lois de finance successives

Si l'on ajoute **ce que la majorité actuelle a déjà mis dans les tuyaux de la suivante** (loi 3DS, transfert de la fiscalité de l'urba, de la police de la publicité, des CPCM à la DGFIP), on combine le pire des maux mettant en perspective **le retour programmé de notre pôle ministériel à l'échelle du mini-ministère de l'environnement d'il y a 50 ans**. A savoir un ministère hors sol, sans levier territorial en dehors de quelques opérateurs, laissant les collectivités seules responsables de la mise en œuvre des politiques publiques en fonction de leurs capacités et orphelines d'un Etat territorial dépositaire de compétences techniques permettant de les accompagner. De là à croire que ce schéma est le meilleur pour relever les enjeux que personne ne semble plus nier pour l'avenir, il n'y a qu'un pas que les décideurs d'aujourd'hui semblent avoir choisi...**ils devront l'assumer !**

Concernant la loi 3DS, en siphonnant les moyens et l'avenir de son propre pôle ministériel pour donner du contenu à sa loi, dont l'examen a fait l'objet de toutes les compromissions pour être imposée en fin de législature, **Jacqueline Gourault a décroché son bâton de maréchale en étant nommée au Conseil Constitutionnel**. Une loi dont la cour des comptes règle ses comptes sur son volet routier...ce qui semble démontrer que les analyses et alertes de FO étaient bien fondées.

Les 10 000 agents de l'État dont les missions sont remises en cause auront-ils aussi un parachute doré ? Ou « bénéficieront-ils » uniquement du coup de bâton déjà réservé aux agents transférés récemment en Alsace ? L'intérêt de fin de mandat de madame Pompili pour les DIR, lié aux derniers accidents en date, résonne étrangement quand son gouvernement met en perspective leur disparition pure et simple.

FO rappelle ici qu'elle exige :

- **la communication officielle des réseaux proposés à être transférés**
- l'engagement à disposer d'ici fin mars de la synthèse des demandes des collectivités
- **la mise en place d'une négociation d'un projet de protocole national type** servant de base à une base contractuelle engageant dans la durée les collectivités et l'État sur l'ensemble des questions RH
- **un engagement sur une sanctuarisation des effectifs des DIR** avant tout transfert et durant toute expérimentation.

Dans un tel contexte de perpétuelles réformes et restructurations, c'est dire si la circulaire Fonction Publique relative à la santé mentale des agents semble de mauvais goût. **Voilà l'État employeur qui va bientôt laisser assumer aux agents la responsabilité de leur propre bien-être au travail, tout comme de leur mal-être**, et vice-versa. Une véritable provocation « vu des agents du MTE » soumis aux effets des politiques gouvernementales. **L'État employeur pyromane qui demande aux agents de jouer les pompiers !**

Au même titre que les négociations sur lesquelles FO a pesé au MTE sur les sujets télétravail/discrimination/handicap ne sauraient occulter ce bilan délétère sur l'avenir des missions et moyens du pôle ministériel, **les annonces par voie de presse de la ministre de la Fonction Publique sur un potentiel dégel du point d'indice** – on ne sait pas à quel niveau – conditionné au fait que les fonctionnaires « votent bien » lors des présidentielles et législatives **ne font pas illusion sur le bilan de la politique salariale du quinquennat**. FO ne peut se satisfaire de cette méthode très particulière !

C'est maintenant que des mesures urgentes doivent être prises dans le cadre de réelles négociations. Les agents publics ont déjà subi des pertes de pouvoir d'achat énormes, attendre le résultat de scrutins électoraux pour prendre des décisions n'est pas acceptable !

Depuis des mois, **FO alerte le gouvernement sur l'indispensable revalorisation du point d'indice pour compenser une inflation sans précédent en 2021 qui se poursuit en 2022**.

A contrario, le gouvernement s'est contenté de relever le salaire des agents publics passés en dessous du SMIC. De fait, 99 % des agents subissent de plein fouet l'inflation et une baisse drastique de leur pouvoir d'achat.

Cette mesure ne nous fera pas oublier que **ce quinquennat a été le premier où les salaires auront été gelés sur les cinq ans de la mandature**.

Depuis 2000, les fonctionnaires ont perdu 22 % de pouvoir d'achat. Avec une inflation prévue de 4 % en 2022, la revalorisation annoncée avant l'été ne peut être inférieure à 4 %.

De plus, **un plan pluriannuel de revalorisation du point d'indice doit être engagé afin de compenser les pertes subies, sans oublier une amélioration de la grille indiciaire** pour redonner de l'attractivité à l'emploi public et du sens au principe de carrière.

FO continuera de porter ses revendications avant, pendant et après les échéances politiques, en toute indépendance, et sans naïveté quant aux calculs politiques qui tenteraient de noyer le sujet des retraites contre un poulème de point d'indice.

Nous rappellerons ici que **la semaine de 4 jours constitue une solution conciliant des avantages sociaux et environnementaux indéniables, prenant un intérêt indéniable en cette période où les coûts de transports explosent**. Sur ce sujet, contrairement à madame De Montchalin sur le point d'indice, **madame Pompili pourrait tout à fait agir et pas seulement parler**.

Enfin, nous sommes demandeurs en ouverture de nouvelles **concernant la signature des arrêtés de restructuration relatifs au transfert des laboratoires d'hydrobiologie et des missions de liquidation des taxes d'urbanisme** (le cycle de mobilité 2022/09 est déjà presque terminé!). Sur ce dernier sujet, nous sommes intéressés par le bilan provisoire du processus de prépositionnement (il paraît que cela ne se passe pas si bien que cela...). Au même titre que nous demandons une réponse sur **le sort des agents du MTE concernés par le transfert des missions Feader aux régions** (en écho à une de nos questions au dernier CTM), et de la possibilité des agents concernés par le **transfert du service informatique de la DRIEAT en préfecture Ile de France et des expérimentation de transfert des fonctions comptables en AC et DREAL Haut de France** de pouvoir bénéficier de garanties en matière d'accompagnement. Sur ce dernier sujet, FO a demandé la mise en place d'un comité de suivi.

Sans oublier les interrogations qui commencent d'ores et déjà à nous remonter de la part **des agents en poste en Corse sur les effets potentiels des annonces du ministre de l'Intérieur** devant les élus la semaine dernière, certains d'entre-eux ayant été concernés par des envahissements de leurs directions.

Je vous remercie.